



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GÉNÉRALE

TD/B/COM.2/27
TD/B/COM.2/EM.8/3
7 décembre 2000

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT

Commission de l'investissement, de la technologie
et des questions financières connexes

Cinquième session

Genève, 12-16 février 2001

**RAPPORT DE LA RÉUNION D'EXPERTS SUR LES MESURES POUVANT ÊTRE
PRISES PAR LES PAYS D'ORIGINE**

tenue au Palais des Nations, à Genève
du 8 au 10 novembre 2000

TABLE DES MATIÈRES

<u>Chapitre</u>	<u>Page</u>
I. Conclusions et recommandations	2
II. Résumé établi par la Présidente	5
III. Questions d'organisation.....	9
Annexe	11

I. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS¹

1. La Réunion d'experts sur les mesures pouvant être prises par les pays d'origine a abordé une série de questions que la Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes, est appelée à examiner conformément aux paragraphes 123 et 118 du Plan d'action de Bangkok (TD/386)*. Les experts ont présenté des exposés et échangé des informations sur l'expérience de leurs pays et les meilleures pratiques suivies dans six grandes catégories de mesures prises dans les pays d'origine - qu'il s'agisse de pays développés ou de pays en développement - pour promouvoir les investissements directs à l'étranger (IED), y compris le transfert de technologie.

2. Les experts ont noté que 90 % des flux totaux d'IED provenaient de pays développés, mais que les pays en développement devenaient de plus en plus des pays d'origine.

3. Pour chacune des catégories de mesures recensées, les experts ont abordé les aspects suivants : a) inventaire; b) motivations; c) analyse; d) meilleures pratiques; et e) efficacité et améliorations envisageables. Ils ont constaté que :

- a) Ce sont les pays dont des entreprises choisissent d'investir à l'étranger qui prennent des mesures visant à encourager les flux d'IED à destination d'autres pays. Ces mesures peuvent être conçues et appliquées en collaboration avec le gouvernement et le secteur privé du pays d'accueil.

Des mesures sont prises par des pays d'origine aux niveaux national, régional et multilatéral dans une grande variété de domaines : information, assistance technique, renforcement des capacités, mesures financières, fiscalité, assurances, mesures commerciales liées à l'investissement, transfert de technologie, etc. Elles doivent être adaptables et flexibles, car il n'existe pas deux situations identiques.

- b) Les motivations des pays d'origine sont diverses : permettre à leurs sociétés de mieux exploiter leurs compétences et leurs avantages comparatifs; promouvoir leurs intérêts et ceux des pays d'accueil, et encourager une coopération mutuelle; accélérer leur intégration dans l'économie mondiale; résoudre des problèmes d'accès aux marchés; mieux utiliser les exportations nationales; surmonter diverses contraintes pesant sur l'offre nationale (en particulier pour ce qui est des matières premières, de la main d'œuvre et de la technologie); et renforcer la coopération régionale en matière de promotion des investissements à l'étranger.

¹ Adoptées par la Réunion d'experts à sa séance plénière de clôture, le 10 novembre 2000.

* Paragraphe 123 : "étudier les mesures qui, dans les pays d'origine, pourraient s'inscrire dans des programmes visant à aider les pays en développement à attirer l'IED et à le mettre à profit".
Paragraphe 118 : "recueillir et diffuser des renseignements sur les mesures qui, dans les pays d'origine, encouragent le transfert de technologie sous diverses formes vers les pays en développement, en particulier vers les pays les moins avancés".

- c) Les mesures prises par les pays d'origine peuvent avoir une influence sur les flux d'IED et de technologie, en particulier vers et entre les pays en développement, ainsi que sur la contribution de ces flux au développement. Leurs effets peuvent être optimisés grâce à des stratégies spécifiques, notamment aux niveaux régional et national. Leur efficacité est d'autant plus grande que les pays d'accueil disposent d'un cadre propice, en particulier en matière de sécurité juridique.

- d) Les meilleures pratiques consistent notamment à :
 - i) fournir aux entreprises, dans la langue appropriée, des renseignements précis, à jour et fiables sur les possibilités d'investissement, en particulier par des méthodes modernes, notamment Internet. D'après les experts, le meilleur moyen est de mettre en place des liaisons interactives entre les sources d'information des pays d'origine et des pays d'accueil. L'incapacité de fournir le renseignement demandé au moment souhaité peut avoir des effets négatifs;

 - ii) instituer des échanges réguliers entre pays d'origine et pays d'accueil, notamment avec le détachement dans les pays d'accueil de personnel des pays d'origine spécialistes de l'appui à l'investissement et de la facilitation du commerce;

 - iii) encourager la création de mécanismes novateurs pour surmonter les différences culturelles et linguistiques, par exemple en organisant dans les pays d'origine des programmes de formation à la promotion de l'IED ou en proposant notamment des services d'appui et une formation linguistique, et en utilisant les chambres de commerce et les associations professionnelles;

 - iv) mettre à profit toutes les possibilités d'échanges interrégionaux sur les questions relatives à la promotion des investissements, en y associant les organismes de promotion des investissements;

 - v) apporter une assistance financière à l'investisseur, notamment pour la prise de participations, en particulier lorsque cet investisseur s'intéresse à des petites et moyennes entreprises (PME) et à des pays les moins avancés (PMA);

 - vi) garantir les investissements, en particulier contre les risques politiques et le risque pays;

 - vii) conclure des accords de promotion et de protection des investissements, ainsi que des conventions de double imposition;

 - viii) fournir des services d'appui, dans le cadre d'un "suivi", aux investisseurs extérieurs, par exemple en accordant des crédits-relais aux filiales étrangères confrontées à des crises imprévisibles dans les pays d'accueil;

- ix) améliorer l'accès aux marchés - comme peuvent y contribuer par exemple les schémas du système généralisé de préférences (SGP), la loi des États-Unis sur le commerce et l'investissement en Afrique (Africa Growth and Opportunity Act) ou les propositions de la Commission européenne concernant l'accès des PMA aux marchés;
- x) encourager le transfert de technologie et aider les pays d'accueil à accroître leurs capacités d'absorption.

Toutes ces pratiques devraient se généraliser et être appliquées dans un esprit de coopération. Des arrangements internationaux peuvent y contribuer, et y contribuent parfois déjà dans certains domaines.

- e) Les facteurs ci-après pourraient notamment renforcer l'efficacité des mesures prises par les pays d'origine :
 - i) Coordination efficace de tous les efforts déployés par chaque pays d'origine, en particulier en faveur de leurs PME, ce qui contribuerait à mieux faire connaître les possibilités d'investissement, en particulier dans les pays en développement;
 - ii) Transparence accrue, bureaucratie réduite au strict minimum ainsi que simplification et normalisation des procédures de mise en œuvre et d'application, ce qui permettrait de tirer le plus grand parti possible des mesures prises par les pays d'origine. Cela est particulièrement important pour aider les PMA qui n'ont pas les moyens de profiter pleinement de ces mesures;
 - iii) Collaboration, tant bilatérale que multilatérale, entre institutions de pays d'origine et de pays d'accueil - tels qu'organismes de promotion des investissements et associations professionnelles - notamment pour la formation;
 - iv) Appui à la mise en place d'une infrastructure industrielle dans les pays d'accueil, par exemple par la création de consortiums d'entreprises de plusieurs pays d'origine pour des investissements dans de grands projets d'infrastructure dans les pays en développement;
 - v) Contribution des gouvernements des pays d'origine au renforcement des capacités des pays d'accueil de recevoir des investissements et d'en tirer parti;
 - vi) Création de synergies entre les mesures prises par les pays d'origine et les programmes nationaux, régionaux et internationaux d'assistance financière (aide publique au développement);
 - vii) Mise en œuvre par les pays d'accueil et les pays d'origine des engagements internationaux pris en matière de technologie et de transfert de technologie, notamment dans le cadre de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC).

4. Compte tenu de ce qui précède, les experts ont estimé que les pays d'origine, y compris leur secteur privé, devraient être invités à redoubler d'efforts pour encourager l'IED dans les pays en développement et entre ces pays, et surtout à destination des pays les moins avancés.

5. Les experts ont considéré en outre que les pays d'accueil, y compris leur secteur privé, devraient être invités à exploiter les possibilités offertes par les mesures des pays d'origine et devraient s'y employer activement en liaison avec leurs propres efforts de promotion des investissements étrangers. Dans ce contexte, ils ont souligné le rôle que jouait en matière d'échanges d'informations l'Association mondiale des organismes de promotion de l'investissement.

6. La CNUCED devrait mettre en place un service d'information sur les mesures de promotion des investissements à l'étranger, notamment grâce à une mise à jour périodique du manuel intitulé "*Handbook on Outward Investment Agencies and Institutions*". Elle devrait inciter les pays qui envisagent d'adopter de nouvelles mesures ou de mettre à jour les mesures existantes, à exploiter cette information pour accroître l'efficacité de leurs mesures. Dans le cadre de sa contribution à l'instauration d'un environnement propice, elle devrait notamment aider les pays en développement à tirer pleinement parti de l'ensemble des mesures prises par les pays d'origine.

7. Les experts ont demandé au secrétariat d'élargir aux accords régionaux et bilatéraux le recueil des dispositions d'accords relatifs à un transfert de technologie. Ils ont aussi identifié des questions qui pourraient faire l'objet de discussions intergouvernementales à l'avenir. Il serait particulièrement souhaitable que des études soient faites sur les mesures prises par des gouvernements pour appliquer les dispositions d'accords internationaux portant sur un transfert de technologie.

II. RÉSUMÉ ÉTABLI PAR LA PRÉSIDENTE

8. Les discussions de la Réunion d'experts sur le point 3 de l'ordre du jour étaient structurées autour des quatre thèmes suivants :

- a) Information et assistance technique;
- b) Aide financière, incitations fiscales et assurance des investissements;
- c) Mesures commerciales liées à l'investissement;
- d) Mesures relatives au transfert de technologie.

Pour chaque thème, les discussions ont porté sur la situation actuelle, les motivations, l'analyse, l'efficacité et les améliorations possibles à la lumière des meilleures pratiques identifiées.

9. Dans sa déclaration liminaire, le Secrétaire général adjoint de la CNUCED a souligné l'importance des principes directeurs énoncés dans le Plan d'action et la Déclaration de Bangkok pour la promotion d'un "véritable partenariat" entre tous les pays, fondé sur l'intégration, la transparence et la participation. Il a noté que la question des mesures pouvant être prises par les pays d'origine transcendait désormais les traditionnels écarts de développement entre le Nord et

le Sud, puisque les pays développés et les pays en développement étaient les uns et les autres les pays d'origine d'un nombre croissant de sociétés transnationales et prenaient des mesures pour encourager leurs entreprises à investir à l'étranger. Il a rappelé que les discussions de la Réunion, dans l'optique d'un "véritable partenariat", devaient viser à promouvoir un consensus sur une prise en compte adéquate de la dimension du développement et sur un renforcement de l'impact positif sur le développement pouvant être attendu des mesures prises par les pays d'origine.

10. En présentant le point 3 de l'ordre du jour, le chef du Service du renforcement des capacités et des politiques d'investissement de la Division de l'investissement, de la technologie et du développement des entreprises de la CNUCED a replacé la question des mesures prises par les pays d'origine dans le contexte global des investissements directs à l'étranger (IED). Il a souligné qu'une transaction d'IED impliquait une relation triangulaire entre trois grands acteurs (un investisseur, généralement une société transnationale; le pays bénéficiaire ou pays d'accueil des investissements; et le pays d'origine des capitaux exportés). Les pays d'origine prenaient des mesures pour soutenir les IED, estimant qu'il était dans l'intérêt des entreprises ayant leur siège sur leur territoire d'acquérir des actifs géostratégiques à l'étranger. Notant l'importance d'un environnement favorable, il a dit que les pays d'accueil considéraient ces mesures comme complémentaires de leurs propres initiatives pour attirer les IED dans un souci de promotion de leur développement. En aidant leurs entreprises à investir dans des pays en développement, les gouvernements des pays d'origine pouvaient donc encourager le développement, même si les mesures prises à cette fin ne constituaient qu'un élément de l'ensemble des facteurs qui contribuaient à faire de pays en développement d'accueil des destinations d'investissement plus attrayantes et à renforcer la qualité des IED dans ces pays. Même si un examen des incidences des mesures pouvant être prises par les pays d'origine pouvait englober des aspects tels que la façon dont ces mesures pouvaient restreindre les investissements directs à l'étranger, la Réunion d'experts était invitée à se concentrer sur les aspects positifs. En outre, le chef du Service a souligné que la question des mesures pouvant être prises par les pays d'origine concernait aussi bien les pays en développement que les pays développés. Les pays en développement et les pays en transition étaient devenus les pays d'origine de sociétés transnationales : quelque 66 milliards de dollars de flux d'IED provenaient de pays en développement (8,3 % des flux mondiaux), et quelque trois milliards de dollars étaient investis à l'étranger par des entreprises ayant leur siège dans des pays en transition. En conclusion, il a présenté les six mesures identifiées dans le document établi par le secrétariat et a évoqué leur dimension internationale.

11. Le débat a commencé par une présentation par la Swiss Organisation for Facilitating Investments (SOFI) des instruments disponibles en Suisse pour faciliter les investissements et le transfert de technologie - mécanisme de financement d'études de préinvestissement, Swiss Development Finance Corporation, fonds de capital-risque pour le secteur de la technologie appelé Swiss TecFund, Swiss Organisation for Facilitating Investments et Swiss Import Promotion Programme.

12. Au cours de la discussion qui a suivi, des experts d'un certain nombre de pays - Chine, France, Japon, Malaisie, Philippines, Royaume-Uni et Thaïlande - ont présenté une communication nationale consacrée aux mesures prises par leurs gouvernements respectifs ou aux avantages qu'avait procurés à leur pays l'application de telles mesures. En outre, les experts des pays suivants - Bangladesh, Bénin, Cameroun, Chili, Cuba, Éthiopie, Guinée, Niger, Nigéria,

République dominicaine, Sierra Leone, Venezuela, Viet Nam et Zambie - ont présenté des communications nationales sur les améliorations apportées dans leur pays à l'environnement juridique et administratif.

13. Au cours du débat sur le thème de *l'information et de l'assistance technique*, il a été reconnu que les mesures pouvant être prises par les pays d'origine dans ces domaines étaient un important élément de la promotion des IED dans les pays en développement; ces mesures, pouvant être adoptées à un niveau national, régional ou multilatéral, étaient de nature générale - missions dans des pays d'origine ou des pays d'accueil - mais pouvaient aussi prendre la forme de programmes spéciaux - assistance financière et fourniture d'information. À cet égard, tous les participants ont considéré qu'il était nécessaire pour les entreprises, et particulièrement pour les petites et moyennes entreprises (PME), de disposer d'une information précise et d'accès facile sur les possibilités d'investissement, disponible dans les langues appropriées et au moyen de méthodes modernes, dont Internet.

14. Il a été reconnu que l'interconnexion des sources d'information des pays d'accueil et des pays d'origine était une mesure importante pour fournir une information précise et à jour. De plus, des contacts et des échanges d'information réguliers entre les deux catégories de pays, notamment dans le cadre de forums interrégionaux et par le détachement de personnel des pays d'origine dans les institutions d'appui à l'investissement et aux entreprises des pays d'accueil, pouvaient jouer un rôle essentiel dans la promotion des IED dans les pays en développement. Il a été noté que des mesures appropriées devraient être prises pour remédier aux difficultés culturelles et linguistiques dans ce domaine.

15. Pour ce qui était d'une utilisation optimale par les pays intéressés des mesures prises par les pays d'origine, les experts sont convenus qu'il fallait plus de transparence et moins de bureaucratie, et qu'il fallait simplifier et normaliser les procédures d'application. Il a été souligné que ces mesures étaient importantes pour les PMA, qui n'avaient pas la capacité de tirer pleinement parti des mesures existantes.

16. Au cours du débat sur les mesures d'assistance technique, il a été suggéré qu'un appui pourrait être apporté à la mise en place d'une infrastructure industrielle dans les pays d'accueil, par exemple par le biais de consortiums regroupant des entreprises de plusieurs pays d'origine souhaitant investir dans de gros projets d'infrastructure dans des pays en développement.

17. Au cours de la discussion sur *l'aide financière, les incitations fiscales et l'assurance des investissements*, les mesures ci-après, qui influent sur la qualité et la quantité d'IED, ont été mises en avant : i) mesures financières telles qu'une aide financière, en particulier pour les PME, et un appui à la réalisation d'étude de faisabilité et de projets particuliers; ii) avantages fiscaux tels qu'incitations fiscales et subventions; iii) assurance des investissements contre le risque politique, le risque pays et le risque commercial, que l'on trouvait aussi dans des accords bilatéraux d'investissement ainsi que dans des accords régionaux (par exemple, quatrième Convention de Lomé). Les experts ont indiqué qu'une meilleure compréhension d'un certain nombre d'aspects était nécessaire – comment identifier les mesures prises par les pays, comment ces mesures fonctionnent-elles, et comment identifier les meilleures pratiques ainsi que la façon

dont elles influent sur les décisions des investisseurs potentiels. Là encore, les experts ont souligné l'importance d'une plus grande transparence, d'une moindre bureaucratie et d'une simplification des procédures d'application.

18. D'autres points ont été évoqués par les experts, dont la question des prix de transfert et son traitement dans les conventions de double imposition, le rôle du crédit d'impôt fictif dans les conventions de double imposition, et la coordination entre pays d'origine et pays d'accueil pour éviter une concurrence en matière d'incitations fiscales entre pays d'origine. Quelques experts ont estimé que la réglementation dans les pays d'accueil contribuait beaucoup plus à la promotion des IED que les incitations fiscales.

19. Les experts ont également reconnu l'importance des services d'appui "de suivi" aux investisseurs extérieurs, tels que la fourniture de crédits - relais aux filières étrangères confrontées à des crises imprévues dans les pays d'accueil. Il a été suggéré de créer des synergies entre les mesures prises par les pays d'origine et les programmes nationaux, régionaux et internationaux d'aide financière (aide publique au développement).

20. À propos des *mesures commerciales liées à l'investissement*, les experts ont examiné un certain nombre de mesures qui influent sur le volume, la composition sectorielle et la répartition géographique de l'IED dans les pays d'accueil - mesures d'accès aux marchés, mesures visant à renforcer les atouts d'un pays d'accueil pour des IED à vocation exportatrice, y compris les contingents ou les préférences tarifaires accordées aux importations en provenance de pays en développement d'accueil, et mécanismes de promotion des exportations.

21. Les experts ont également examiné les incidences sur le développement d'un certain nombre d'autres mesures commerciales liées à l'investissement (restrictions volontaires à l'exportation, règles d'origine, dispositions antidumping) et de mesures concernant les investissements et liées au commerce (telles que les mesures interdites par l'Accord de l'OMC sur les MIC, à savoir les prescriptions concernant les éléments d'origine locale, les prescriptions relatives à l'équilibrage des échanges et les restrictions à l'exportation ou à l'importation). Ils ont noté qu'il était important de limiter les aspects négatifs de ces deux groupes de mesures. Par exemple, les dispositions relatives aux règles d'origine devraient être formulées de façon à promouvoir des IED de qualité, sans être restrictives au point d'annuler les avantages pour les pays en développement de ce type d'IED.

22. Il a été noté que plusieurs groupements régionaux, tels que l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), la Communauté andine et le Marché commun du Sud (MERCOSUR), avaient adopté des mécanismes qui facilitaient le commerce intrarégional et encourageaient les flux d'investissement entre pays membres. Un exemple en était le mécanisme de coopération industrielle adoptée par les pays de l'ANASE.

23. Les experts ont noté que des mécanismes tels que les schémas nationaux relevant du système généralisé de préférences, la loi des États-Unis sur le commerce et l'investissement en Afrique (Africa Growth and Opportunity Act) et les récentes propositions de la Commission européenne concernant l'accès au marché des PMA, contribuaient à un meilleur accès aux

marchés des pays d'origine. Par ailleurs, la création de zones franches industrielles pouvait contribuer à renforcer la capacité d'un pays d'accueil d'exporter des produits vers un pays d'origine.

24. Au cours de la discussion sur les mesures relatives au **transfert de technologie**, il a été souligné que ce transfert pouvait passer ou non par l'IED - par exemple, accords de licence, importation de biens d'équipement, formation. Les experts ont noté que, au niveau international, un certain nombre d'accords prévoyaient des engagements concernant les mesures des pays d'origine influant sur le transfert de technologie vers les pays en développement. Les transferts pouvaient notamment porter sur des techniques de production, la recherche ou des infrastructures, y compris la mise en place d'organismes nationaux de réglementation, et pouvaient se présenter sous la forme de conseils, de crédits, de dons et subventions, y compris pour la recherche de compétences techniques, de formation et de matériel pour aider les pays en développement à s'adapter et à se conformer aux engagements internationaux.

25. Référence a également été faite à l'Accord sur les ADPIC, qui reconnaissent les objectifs technologiques des pays en développement et la nécessité particulière pour les PMA de se doter d'une base technologique saine et viable. L'Accord demandait aux pays développés d'encourager leurs entreprises et leurs institutions à transférer des technologies dans les PMA pour contribuer au renforcement de la base technologique de ces pays.

26. Les experts sont convenus que des mesures devaient être prises pour encourager le transfert de technologie et renforcer la capacité d'absorption des pays d'accueil. Ils ont estimé que l'application effective des engagements internationaux en matière de transfert de technologie, y compris l'Accord sur les ADPIC, par les pays d'origine et les pays d'accueil pouvait contribuer à une plus grande efficacité des mesures pouvant être prises par les pays d'origine dans ce domaine.

27. Dans leurs observations finales, les experts ont évoqué le rôle de la société civile, aussi bien dans les pays d'origine que dans les pays d'accueil, dans l'élaboration et l'application de mesures dans les pays d'origine, ainsi que la nécessité de corriger le déséquilibre, au niveau mondial, de l'accès aux connaissances traditionnelles et à l'information. Tous sont convenus qu'il importait que les pays d'origine continuent de prendre des mesures pour encourager un accroissement des flux d'investissement, en particulier vers les pays en développement.

III. QUESTIONS D'ORGANISATION

A. Convocation de la Réunion d'experts

28. Conformément à la décision prise par le Conseil du commerce et du développement à sa vingt-quatrième réunion directive, le 12 mai 2000², la Réunion d'experts sur les mesures pouvant être prises par les pays d'origine a eu lieu au Palais des Nations, à Genève, du 8 au 10 novembre 2000; elle a été ouverte le 8 novembre 2000 par M. Karl Sauvart, administrateur chargé de la Division de l'investissement, de la technologie et du développement des entreprises.

² Voir le rapport du Conseil du commerce et du développement sur sa vingt-quatrième réunion directive (TD/B/EX(24)/3, par. 46).

B. Élection du bureau

(Point 1 de l'ordre du jour)

29. À sa séance d'ouverture, la Réunion d'experts a élu le bureau ci-après :

Présidente : Mme Elaine Drage (Royaume-Uni)

Vice-Présidente/Rapporteur : Mme Ofelia Bulaong (Philippines)

C. Adoption de l'ordre du jour

(Point 2 de l'ordre du jour)

30. À la même séance, les experts ont adopté l'ordre du jour provisoire qui avait été distribué sous la cote TD/B/COM.2/EM.8/1. L'ordre du jour de la Réunion se lisait donc comme suit :

1. Élection du bureau
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Mesures pouvant être prises par les pays d'origine
4. Adoption des recommandations ou conclusions de la Réunion

D. Documentation

31. Pour l'examen du point de fond de son ordre du jour (point 3), la Réunion d'experts était saisie d'une note du secrétariat de la CNUCED intitulée "Mesures pouvant être prises par les pays d'origine" (TD/B/COM.2/EM.8/2).

E. Adoption du rapport

(Point 4 de l'ordre du jour)

32. À sa séance de clôture, le 10 novembre 2000, la Réunion d'experts a autorisé le Rapporteur à établir, sous l'autorité de la Présidente, le rapport final de la Réunion, comprenant les conclusions et recommandations adoptées par la Réunion (voir le chapitre I) et le résumé établi par la Présidente (voir le chapitre II).

Annexe
PARTICIPATION*

1. Des experts des États membres de la CNUCED ci-après ont participé à la réunion :

Albanie	Maroc
Allemagne	Mexique
Angola	Népal
Antigua-et-Barbuda	Niger
Argentine	Nigéria
Bangladesh	Norvège
Bénin	Ouganda
Bolivie	Pakistan
Burkina Faso	Panama
Cameroun	Paraguay
Canada	Pays-Bas
Chili	Pérou
Chine	Philippines
Comores	Pologne
Congo	République dominicaine
Cuba	République-Unie de Tanzanie
Égypte	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
États-Unis d'Amérique	
Éthiopie	Rwanda
France	Sainte-Lucie
Gabon	Samoa
Ghana	Sao Tomé-et-Principe
Guatemala	Sierra Leone
Guinée	Soudan
Haïti	Suisse
Indonésie	Tadjikistan
Iraq	Tchad
Italie	Thaïlande
Japon	Togo
Jordanie	Tunisie
Lettonie	Turquie
Madagascar	Venezuela
Malaisie	Viet Nam
Malawi	Zambie
Mali	Zimbabwe

* La liste des participants porte la cote TD/B/COM.2/EM.8/INF.1.

2. Les organismes intergouvernementaux ci-après étaient représentés à la Réunion :

Centre Sud

Communauté européenne

Ligue des États arabes

Union du fleuve Mano

3. Une institution spécialisée était représentée à la Réunion :

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

4. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées à la Réunion :

Catégorie générale

Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies

Ingénieurs du monde

5. L'institution ci-après a participé à la Réunion :

Centre d'études pratiques de la négociation internationale

6. Les personnes ci-après ont participé à la Réunion :

M. Carlos Correa, Universidad de Estudios Avanzados (Argentine)

M. Arvind Mayaram, Secrétaire à l'industrie, État du Radjastan (Inde)

M. Klaus M. Leisinger, Fondation Novartis

M. Henri Bonpun, CCI, African Initiative

M. J.-L. Le Bideau
